

Extrait authentique du procès-verbal de l'assemblée du conseil d'arrondissement

Ville-Marie

Ville de Montréal	Assemblée du	1 avril 2003
	Séance(s) tenue(s) le(s)	1 avril 2003
	Numéro de la résolution	CA03 240235

Il est proposé par le conseiller Robert Laramée
appuyé par le conseiller Martin Lemay

De transmettre au conseil de Ville, pour adoption, le projet de règlement modifiant le plan directeur de l'arrondissement de Ville-Marie du Plan d'urbanisme (CO92 03386), afin de remplacer l'aire de densité de catégorie 3 par une aire de catégorie 6, en bordure du boulevard René-Lévesque (côté sud), entre les rues Amherst et Saint-Timothée.

Adoptée à l'unanimité

1021203033
R40.24 (2)
hhl

-- Signé par Susan MCKERCHER/MONTREAL le 2003-04-03 07:55:10, en fonction de /MONTREAL.

Susan MCKERCHER

Secrétaire du conseil d'arrondissement

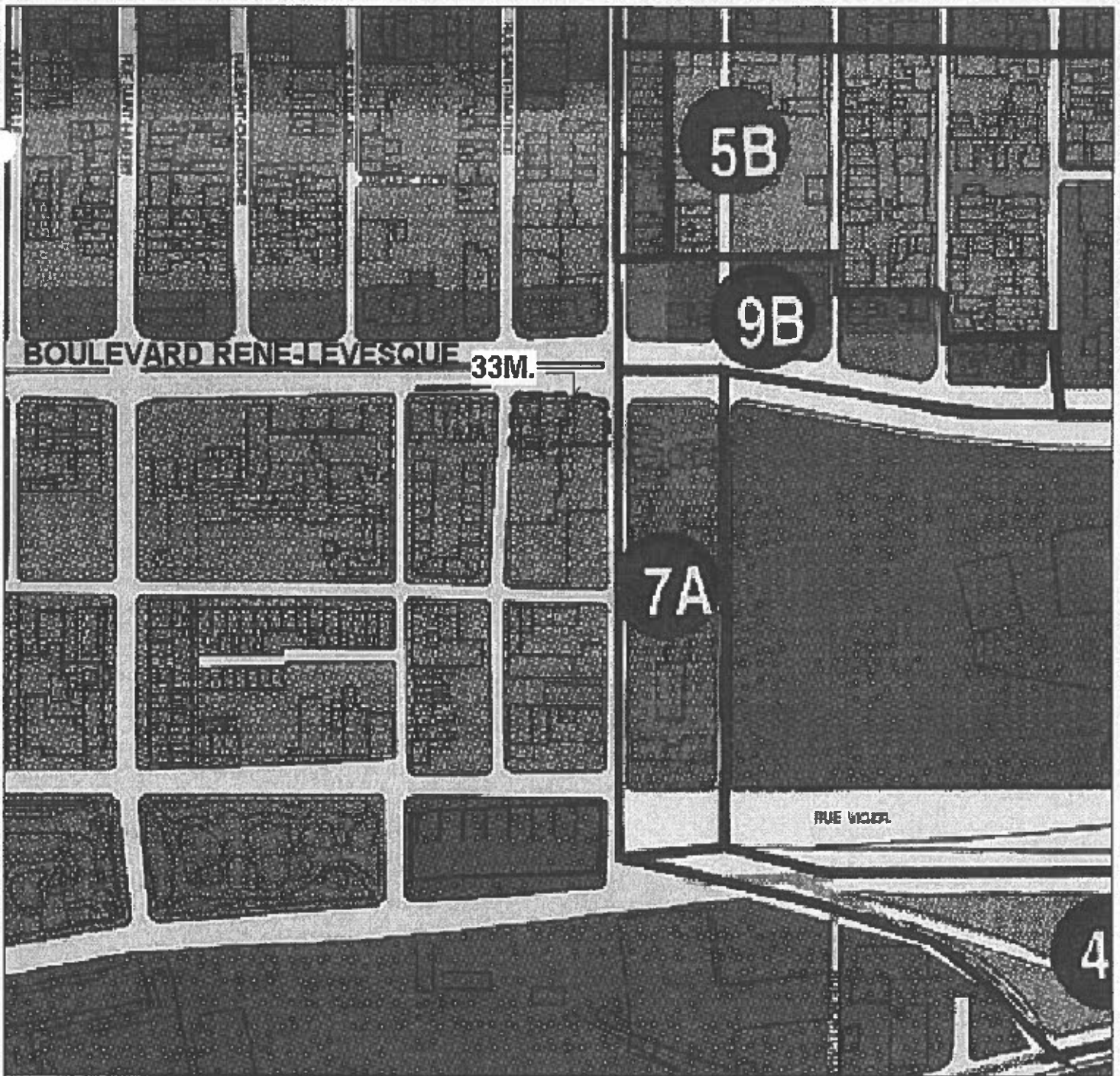
**RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME, PLAN DIRECTEUR DE
L'ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE (CO92 03386)**

VU l'article 109 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1)

VU l'avis de motion donné le

À la séance du, le conseil de la ville décrète:

1. Le plan intitulé «Les limites de densité» du Plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement de Ville-Marie (CO92 03386) est modifié par le remplacement d'une partie de l'aire de densité de catégorie 3 située en bordure sud du boulevard René-Lévesque, entre les rues Amherst et Saint-Thimothée, par une aire de densité de catégorie 6, tel qu'illustré à l'annexe A du présent règlement.



PLAN D'URBANISME - Limites de densité



Modification proposée : Densité maximale de 6

1021 203 033

Ville de Montréal

Arrondissement de Ville - Marie

Date: 20021202

Annexe: _____

